

# 105 No 1 1983

# Une Eucharistie sans pain ni vin? Éléments de réflexion pour un problème pastoral

Dominique NOTHOMB (pb)

## Une Eucharistie sans pain ni vin?

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR UN PROBLÈME PASTORAL \*

Plusieurs auteurs dont l'audience est grande en Afrique, par exemple Jean-Marc Ela, dans Le cri de l'homme africain (Paris, L'Harmattan, 1980, ch. 1, p. 9-17) et surtout Mgr Anselme Sanon, particulièrement dans sa communication, intitulée Dimensions anthropologiques de l'Eucharistie, au Symposium international de Toulouse (publiée dans Doc. Cath., n° 1813, 9 août 1981, 721-728, spéc. 722), ainsi que beaucoup de missionnaires et de prêtres africains, sans doute de plus en plus nombreux, estiment que l'Eglise catholique devrait autoriser, pour la célébration de l'Eucharistie, l'usage d'une nourriture locale et d'une boisson locale, celles qui correspondent à ce que signifiaient, pour les Juifs, le pain et le vin.

#### I. — LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA PROPOSITION

Ils sont nombreux et impressionnants. Voici les principaux.

A. On part, ce qui est normal, de l'idée de signe. Le pain et le vin, dans la célébration eucharistique, sont des signes. Mais de quoi ? Avant tout, pensent nos auteurs, d'un repas fraternel ou familial. Le pain et le vin étaient des signes très adaptés pour Jésus et ses disciples et encore pour les chrétiens des premiers siècles, qui tous appartenaient à la culture méditerranéenne, pour laquelle le pain et le vin sont les aliments fondamentaux et quotidiens.

Mais dans d'autres cultures, par exemple les cultures africaines sub-sahariennes, le pain de froment et le vin de raisin ne sont pas des signes d'un repas fraternel et familial quotidien. Ils sont en revanche des signes d'un repas étranger, d'un repas de riches... ou même pas signes du tout, car on n'use jamais du pain et du vin pour la nourriture quotidienne, sauf chez les étrangers ou les Africains acculturés à l'Occident.

<sup>\*</sup> Que le lecteur me permette la précision suivante. La réflexion qui est proposée ici a été élaborée par un simple missionnaire dans une résidence « de brousse » perdue quelque part au Tchad, loin de toute bibliothèque et sans le recours à des ouvrages spécialisés. Il serait donc nécessaire que les considérations bibliques, historiques, liturgiques et théologiques auxquelles je crois pouvoir me livrer soient soumises à la critique par des spécialisées en ces diverses disciplines

B. Une autre considération importante est celle de l'universalité ou de la catholicité de l'Eglise. L'Eglise de Jésus doit assumer tout

ce qui est bon dans chaque culture. Mais elle n'est liée à aucune culture, pas même à la culture de Jésus et de ses premiers disciples. Or le pain et le vin appartiennent à certaines cultures, mais pas à toutes, loin de là. Or l'Eucharistie est signe et cause de l'unité et de l'universalité de l'Eglise. Celles-ci ne sont pas exprimées par l'uniformité du signe utilisé actuellement, c'est-à-dire par le pain et le vin. Elles seraient beaucoup mieux exprimées par l'universalité du « signifié », c'est-à-dire de ce qui constitue, pour chaque culture,

l'aliment et la boisson de la vie quotidienne.

C. On peut partir aussi de l'idée de l'Incarnation. Le Fils de Dieu s'est incarné dans le peuple et la culture d'Israël. A sa suite, selon le Décret Ad Gentes de Vatican II, nn. 10 et 22, l'Eglise doit se conformer à cette démarche : il lui faut s'incarner dans toutes les cultures, dans chaque culture. Elle devra donc, dans chaque peuple, prendre pour l'Eucharistie la nourriture propre à ce peuple. Ainsi chaque conférence épiscopale devrait être autorisée à déterminer l'aliment ou la boisson qui seraient les plus indiqués pour exprimer la signification du rite eucharistique.

sens, mais qui ont leur poids eux aussi. Ainsi l'on réfléchit sur le langage chrétien. Dans beaucoup de langues africaines (Mgr Sanon fait état de la sienne; on pourrait en envisager bien d'autres), le « pain » du Notre Père est traduit par un mot bien localisé, tandis que le « pain » de l'Eucharistie est traduit par un autre terme, ce qui semble absolument anormal. Et pourtant il est difficile de faire autrement, car le « pain » employé pour l'Eucharistie n'est justement pas le « pain de chaque jour ».

D. Il y a encore d'autres arguments, moins importants à mon

E. On peut ajouter un argument d'opportunité économique et politique. Le vin coûte cher, la farine de blé également. Ils viennent de l'étranger. En cas de conflits politiques, des frontières peuvent être fermées. D'où l'impossibilité ou la grande difficulté de se procurer le pain et le vin et donc le risque de priver les communautés chrétiennes de l'Eucharistie, à laquelle elles ont droit.

munautés chrétiennes de l'Eucharistie, à laquelle elles ont droit. Est-ce vraiment l'intention de Jésus qu'une communauté chrétienne soit privée de l'Eucharistie à cause d'une pénurie matérielle de pain et de vin? Ne rejoint-on pas mieux l'intention du Seigneur en utilisant, ne serait-ce que dans des cas exceptionnels — mais qui se présentent réellement —, une nourriture et une boisson qu'on peut trouver sur place?

F. Un argument liturgique vient renforcer cette opinion. A l'offertoire, les fidèles sont invités à apporter les dons, « fruits de la terre et du travail des hommes ». Le Pape Jean-Paul II a demandé qu'on valorise ce rite (voir sa lettre Dominicae Coenae, du 24 février 1980, n. 9; dans Doc. Cath., nº 1783, 6 avr. 1980, 306). Il s'agit

bien, dit-il, d'un symbole de « tout ce que l'assemblée eucharistique apporte d'elle-même en offrande à Dieu, et offre en esprit ». Mais apporter des hosties fabriquées par exemple en Hollande ou dans des ateliers diocésains avec une farine étrangère, cela ne constitue nullement une offrande qui serait le fruit du travail des participants à une telle assemblée eucharistique africaine; l'offrande d'une galette de mil pourrait facilement, elle, être ce symbole dont parle le

Pape.

G. A ces considérations peut s'ajouter un argument pastoral. Un prêtre se rend dans des localités lointaines où l'attendent des chrétiens privés depuis longtemps de l'Eucharistie. Pour toutes sortes de raisons, qui peuvent être fortuites ou légitimes, il n'a pas avec lui le pain ou le vin (ou les deux) qui seraient nécessaires pour célébrer l'Eucharistie, si attendue, si nécessaire pour cette communauté. Mais

on peut aisément trouver sur place des galettes de mil, du vin de sorgho ou de banane... Pourquoi ce prêtre ne pourrait-il pas, au moins dans tel cas particulier, les utiliser pour l'Eucharistie? Le bien des fidèles n'est-il pas la loi suprême de la pastorale? Une telle manière de faire ne serait-elle pas une véritable obéissance à Celui qui a dit: « Le sabbat est pour l'homme et non pas l'homme pour le sabbat »?

Tous ces arguments, et peut-être d'autres encore, sont très impres-

sionnants, il faut le reconnaître. On comprend que beaucoup soient impatients de voir l'Eglise changer sa discipline eucharistique et s'adapter ainsi aux cultures locales. Quelques-uns même pensent travailler au progrès de la liturgie et de l'Eglise en passant directement à l'acte et en anticipant une réforme qu'ils estiment non seulement souhaitable mais inévitable. De toute façon, cette question mérite une réflexion sérieuse. Laquelle vient buter immédiatement aux normes actuellement en viqueur.

<sup>1.</sup> Par exemple François Kabasele, dans l'article Mon expérience de l'Eucharistie au Zaïre, dans Pôles et Tropiques, juillet-août 1981, 179 s.: « Nous avons commencé à utiliser les aliments locaux pour l'Eucharistie, par-ci par-là, en Afrique centrale.»

#### II. -- LES NORMES OFFICIELLES DE L'ÉGLISE

Saint Thomas d'Aquin dirait ici « Sed contra . . . ». Les livres officiels de l'Eglise catholique sont formels. Actuellement comme par le passé, ils exigent le pain de froment (panis triticeus) et le vin, « fruit de la vigne » (Lc 22, 18), naturel, pur, sans mélange d'aucun ingrédient. Il suffit de se référer à l'Institutio Generalis

tion pour les sacrements et le culte divin Inaestimabile donum, du 3 avril 1980, n. 8 (dans Doc. Cath., nº 1789, 6 juillet 1980, 642). La question est de savoir si cette norme est purement disciplinaire, et donc susceptible d'être modifiée selon l'opportunité de telle époque

Missalis de 1969, nn. 281-284; et à l'Instruction de la S. Congréga-

ou de telle région, ou s'il s'agit d'une norme à motivation théologique, enracinée dans des données de foi; dans ce cas, une modification peut devenir difficile, voire être exclue...

### III. — RÉFLEXIONS THÉOLOGIQUES SUR L'USAGE DU PAIN ET DU VIN

A. L'argument biblique est clair. A la Cène, Jésus a pris du

pain (artos). C'est le mot employé dans tous les textes: 1 Co 11, 23.26-28; Lc 22, 19; Mc 14, 22; Mt 26, 26. Même mot pour le Notre Père, Mt 6, 11; pour le pain de la tentation, Mt 4, 3-4 et Lc 4, 3-4; pour la multiplication des pains, Mt 15, 33-36; 16, 5-12 et parall.: également dans le discours sur le pain de vie. In 6, 5-58;

pour le repas d'Emmaüs, Lc 24, 30 : pour la fraction du pain dans Ac 2, 42.46; 20, 7; 27, 35. Et il prit du vin. Pourtant on ne dit jamais « le vin » (oinos), mais, ce qui est encore plus clair, «le produit de la vigne » : Mt 26, 29; Mc 14, 25; Lc 22, 18. On dit aussi « la coupe »: 1 Co 10,

16.21; 11, 25-28; Lc 22, 17.20; Mc 14, 23; Mt 26, 27. J. Jeremias précise que dans cette coupe il ne pouvait y avoir, en cette circonstance, que du vin rouge (La Dernière Cène. Les paroles de Iésus, coll. Lectio divina, 75, Paris, Ed. du Cerf, 1972, p. 55 s.; Théologie du Nouveau Testament, I, même coll., 76, 1973, p. 363, note 164).

Jésus ajoute alors: « faites ceci en mémoire de moi »: 1 Co 11, 24-25 (Paul le lui fait dire deux fois, sur le pain et sur la coupe); Lc 22, 19. On peut penser que le « faire ceci », surtout si c'est un mémorial du Seigneur, ne peut signifier que : prenez du pain et

nez-les en nourriture aux autres. Cependant cette conclusion est trop rapide, et mérite une réflexion

prenez du vin, et dites sur eux les paroles que j'ai dites, puis don-

plus sérieuse, que je réserve pour plus tard.

B. L'argument historique est clair lui aussi, et impressionnant. L'Eglise catholique, les Eglises orthodoxes et, si je suis bien informé la Communion anglicane et les principales Eglises issues

formé, la Communion anglicane et les principales Eglises issues de la Réforme ont toujours utilisé le pain de froment et le fruit de

de la Réforme ont toujours utilisé le pain de froment et le fruit de la vigne pour célébrer l'Eucharistie. Nulle part, au cours des vingt

siècles d'histoire, on ne signale une exception à ce principe de fidélité matérielle à la volonté du Seigneur, tout comme on a toujours été fidèle à employer de l'eau pour le baptême.

Un théologien liturgiste dont la compétence est grande et auquel j'avais écrit à ce sujet me répond dans une lettre privée: « Le problème (de l'usage d'autres nourritures que le pain et le vin) s'est déjà posé dans la primitive Eglise. Il s'agissait d'une adaptation non pas culturelle, mais due aux circonstances engendrées par les persécutions. C'est sans doute suite à l'édit de Trajan interdisant les réunions chrétiennes du soir (...) que la célébration

Trajan interdisant les réunions chrétiennes du soir (...) que la célébration de l'Eucharistie a été transférée du soir au matin. Mais communier le matin, c'était avoir une haleine qui sentait le vin. C'était donc pour les chrétiens s'exposer à être dénoncés, donc martyrisés. Pour échapper à ce danger, dans

certains cercles fut adoptée la «consecratio sub una» (uniquement du pain) ou l'usage de l'eau au lieu du vin (les «aquariens»). Cet usage fut réprouvé par l'Eglise dans sa généralité. Sans doute ne s'est-il pratiqué que dans les milieux gnostiques qui le pratiquaient encore du temps de saint Cyprien.» — Est-ce à cette pratique que Cyprien fait allusion dans sa Lettre 63,9: «Unde apparet sanguinem Christi non offerri si desit vinum calici» (PL 4, 381)?

au cours de toute l'histoire de l'Eglise, spécialement lors de son expansion missionnaire dans les pays où les vignobles n'existaient pas: Europe du Nord, Chine, etc. » Et pourtant jamais on ne s'est vu autorisé à employer d'autres signes eucharistique que le pain et le vin.

Mais la question rebondit: pourquoi pendant vingt siècles l'Eglise (à l'exception de quelques dénominations protestantes de l'époque contemporaine) est-elle restée attachée à ce signe matériel de l'Eucharistie: le pain de froment et le fruit de la vigne? Est-ce par une sorte de formalisme ritualiste routinier s'accrochant à la « lettre qui

Le même théologien ajoutait: «Le même problème s'est certainement posé

le ne sais.

tue? Est-ce parce que le respect des cultures autres que la culture « méditerranéenne » n'était pas reconnu comme une dimension nécessaire à l'évangélisation? Ou est-ce par fidélité éclairée et réfléchie à une volonté expresse du Seigneur, auquel personne ne veut désobéir? Si tel est le cas, on ne pourrait changer cette manière de faire, pas plus actuellement que par le passé, sans désobéissance au Seigneur, ce que l'Eglise ne peut jamais se permettre.

C'est ici qu'interviennent plusieurs considérations théologiques.

C. La première, celle que personnellement j'estime la plus importante, consiste à réfléchir sur la valeur de signe que Jésus a voulu donner au pain et au vin qu'il a utilisés à la Cène. Or, contrairement à ce que supposait l'argument présenté en I, A, Jésus

1º n'a pas voulu donner au pain et au vin qu'il change en son

corps et en son sang la valeur de signe d'un repas pour se nourrir. Sinon, Paul déjà aurait été infidèle à l'intention de Jésus quand il dit: « N'avez-vous pas des maisons pour manger et pour boire? » (1 Co 11, 22; cf. 11, 34). Il dit cela en distinguant très nettement

ce manger-là et ce boire-là de ceux du repas du Seigneur (11, 20). Ceci ne fera pas de difficultés aux tenants de l'opinion favorable à l'assouplissement de la discipline de l'Eglise en ce domaine.

2º Jésus n'a pas voulu non plus que ces aliments soient le signe du repas pascal juif, dont le rite chrétien s'est immédiatement détaché: voir encore 1 Co 11, 17-34. D'après J. Jeremias, Théologie du Nouveau Testament, I, p. 364 — repris par Mgr P. Eyt dans son

article L'Eucharistie à la naissance de l'Eglise (Supplément au Bulletin de Littérature ecclésiastique, nº 2, 1981, reproduit dans Doc. Cath., nº 1811, 5 juillet 1981, 631-635; pour ceci 633) — c'est avant le repas pascal juif proprement dit que Jésus a pris le pain auquel

il a donné la signification de son Corps livré et c'est après ce repas qu'il a pris le vin auquel il donné la signification de son sang (ceci est évident d'après 1 Co 11, 25 et Lc 22, 20). Le nouveau rite est donc, dès le début, distingué du repas pascal juif. Le théologien

que j'ai cité plus haut m'écrivait : « Les rites sur le pain et le vin n'étaient pas caractéristiques du repas pascal juif ... Ce n'était pas le repas lui-même. Or ce sont ces éléments ne constituant pas le repas qui ont été choisis par le Christ pour son mémorial. » Ce point ne fera, je pense, difficulté à personne, pas plus que le précédent. C'est sur le point suivant qu'il y a divergence de perspectives. 3º Jésus n'a pas voulu non plus attacher au pain et au vin de la Cène la valeur de signe de repas fraternel et familial, du moins pas

en premier lieu, bien que ce signe possède aussi cette valeur, si du moins on la comprend bien, comme je l'indiquerai plus loin. 4º En effet, et ceci est essentiel, le pain rompu est directement

signe de son Corps livré et le vin est directement signe de son Sang versé, c'est-à-dire de son oblation sacrificielle à son Père. Rien n'est plus clair dans les paroles institutrices de l'Eucharistie. 1 Co 11. 24-25; Lc 22, 19-20; Mc 14, 22.24; Mt 26, 26.28. Quand nous man-

geons ce pain et buvons à cette coupe, « nous annonçons la mort du Seigneur », et ceci avant toute autre signification (1 Co 11, 25). Ce point a été bien mis en lumière par le Cardinal J. Ratzinger dans son important article De la Cène de Jésus au sacrement de

l'Eglise (dans Communio II (1957) nº 5, 21-32; repris dans L'Eucharistie, pain nouveau pour un monde rompu, coll. Communio, Paris. Fayard, 1981, p. 35-51). Il y montre que la structure fondamentale de l'Eucharistie n'est pas avant tout celle d'un repas fraternel (bien que Jésus l'ait célébrée à l'occasion d'un repas), mais celle d'une action de grâces, celle de l'oblation sacrificielle de Jésus à son Père. L'idée est reprise par Mgr P. Eyt dans l'article cité plus haut, p. 631-636.

Concernant cette affirmation fondamentale, à savoir que le pain et

le vin de l'Eucharistie sont avant tout signes de l'oblation sacrificielle de Jésus à son Père, on peut se reporter au magnifique Message que le Pape Jean-Paul II a adressé aux congressistes de

Lourdes, en date du 13 juillet 1981 (texte dans Doc. Cath., nº 1813, 9 août 1981, 769-772, surtout 770). Et à toute sa Lettre Dominicae

Coenae du 24 février 1980 (dans Doc. Cath., nº 1783, 6 avril 1980,

301-312) surtout au n. 9 (305 s.). On pourrait d'ailleurs multiplier

Ce point est de la plus grande importance pour notre question. Le signe de l'Eucharistie doit, selon l'intention claire de Jésus, pouvoir « annoncer », désigner, indiquer avant tout — une offrande sacrificielle.

- présentée à Dieu (et non à des défunts ou à des divinités se-

les références.

condaires). — et précisément : le sacrifice de Jésus, et pas un autre. Si l'on acceptait un jour de prendre, pour l'Eucharistie, un autre

aliment et une autre boisson, il faudrait, avant toute autre considération, que cette « matière » soit capable de signifier clairement le sacrifice de Jésus.

D. Cependant, il faut aussi, sans aucune hésitation, récupérer l'idée d'un repas — élément qui est évidemment essentiel, lui aussi, à l'Eucharistie. Mais on peut voir maintenant qu'il s'agit d'un repas

très spécial, d'un repas sacrificiel, en vue d'une participation et d'une communion à l'oblation sacrificielle de Jésus. le me permets d'ajouter ici une considération que j'ai rencontrée

naguère chez J. Jeremias (et dont il ne m'est pas possible présentement de retrouver la référence) : selon le célèbre exégète allemand, à la Cène Jésus n'a pas mangé lui-même le pain devenu son Corps ni bu le vin devenu son Sang. Ce qui aurait été impensable si le

pain et le vin avaient été avant tout, à ses yeux, signes d'un repas fraternel. En revanche, c'était absolument normal si, en donnant aux disciples le pain et le vin consacrés, « Jésus les faisait participer, avec le pain et le vin, à la vertu expistoire de sa mort », comme

l'écrit J. Jeremias dans sa Théologie du Nouveau Testament, I, p. 365. Une notation de Mgr P. Eyt m'a beaucoup frappé. Selon ce théo-

logien, qui sait de quoi il parle, « pain et vin (à la Cène de Jésus) ne sont pourtant pas les éléments habituels des repas ordinaires dans la ludaïsma contemporain de légus. Ils constituent bien plutôt respectivement un aliment et une boisson dont l'usage est assez exceptionnel » (art. cit., p. 633). Il ne serait donc pas anormal que, de nos jours encore, dans tel ou tel pays, il s'agisse d'un aliment et d'une boisson dont l'usage est exceptionnel.

E. Une autre réflexion théologique à laquelle j'attache aussi une grande importance part de l'idée d'Incarnation, dont on a déjà parlé plus haut (I, C). L'Incarnation est un événement unique, réalisé « une fois pour toutes » (He 7, 27) et qui s'insère dans une histoire.

« une fois pour toutes » (He 7, 27) et qui s'insère dans une histoire. On peut faire ici deux considérations.

1. Dieu le Fils s'est incarné dans l'homme Jésus, fils de Marie, de la race d'Abraham, descendant de David, un membre du peuple juif. Jésus est une homme « situé ». Et il ne sera jamais autre que

celui-là. Certes, par sa résurrection, Jésus est devenu « homme spirituel » et il transcende toutes les limites charnelles. Mais, même glorifié, il reste le fils de Marie, de race juive. On ne fera jamais qu'il soit chinois ou camerounais ou français. Car l'Incarnation ne s'est faite qu'une fois et elle ne se fera jamais une seconde fois. Elle n'est le fait que de Jésus-Christ et jamais un autre ne sera un Hom-

me-Dieu.

Certes, comme le dit le Décret Ad Gentes de Vatican II, les jeunes Eglises, « à l'instar de l'économie de l'Incarnation » (AG 22), doivent assumer toutes les richesses morales et spirituelles des nations. Ou encore : « L'Eglise . . . doit s'insérer dans tous les grou-

pes humains du même mouvement dont le Christ lui-même, par son

Incarnation, s'est lié aux conditions sociales et culturelles déterminées des hommes avec lesquels il a vécu » (AG 10). Mais, de toute évidence, il ne s'agit pas de la même chose que de l'Incarnation elle-même.

Or le pain que Jésus transforme en son Corps et le vin qu'il change en son Sang appartiennent bien à la culture de Jésus juif et

change en son Sang appartiennent bien à la culture de Jésus juif et deviennent le Corps et le Sang de ce Jésus qui ne cessera jamais d'avoir reçu son humanité de la race juive dont il est issu (cf. Rm 9, 5). Peut-on alors prendre des signes autres que ceux que Jésus lui-même a pris ? Si on le fait, on fait de Jésus un homme non situé, une abstraction humaine interchangeable, donc non plus un homme réel — mais un mythe religieux se « ré-incarnant » dans chaque peu-

ple. Le « une fois pour toutes » de He 7, 27 vaut aussi pour l'Eucharistie.

2. Il est également essentiel de prendre acte du caractère historique du christianisme. La religion de Jésus n'est pas une idéologie,

ni une philosophie ou théologie qui pourrait s'adapter aux aspirations de chaque peuple et se réinventer à chaque génération ou dans chaque culture. C'est un fait historique, un événement, ou une série d'événements situés dans l'histoire.

Il faut en accepter les conséquences. Pourquoi, dans le christianisme, la pratique du baptême d'eau comme rite d'introduction dans la

communauté de Jésus et non pas un autre rite? Pourquoi les Apôtres

et leurs successeurs? Pourquoi le ministère de la réconciliation à eux confié ? Et pourquoi l'Eucharistie ? Tout simplement parce que Jésus l'a voulu ainsi. Il ne faut pas dire : « Mais si Jésus avait vécu en Chine ou au Tchad? » Réflexion oiseuse parce que, justement, Jésus ne l'a pas fait et ne le fera jamais. Cela ne privilégie aucune race, pas plus que le fait que Jésus ne soit pas une femme ne dévalorise en quoi que ce soit la dignité de la femme. Mais, de nouveau, si Jésus est un homme réel, il est sexué, membre d'un seul peuple,

Pour notre question, il me semble normal (si l'on accepte ce qui précède) que le signe qui doit montrer le Corps de Jésus, Jésus lui-même livré pour nous sous Ponce Pilate à Jérusalem, au pays des Juifs, soit un signe qui appartienne à sa culture. Sans doute, cela ne vaut pas pour les sacrements pour lesquels Jésus n'a pas précisé la « matière » (le signe visible), comme pour le mariage. Mais cela vaut certainement pour ceux pour lesquels Jésus, ou les Apôtres, ont indiqué le signe : le baptême d'eau, l'huile de l'onction des malades, l'imposition des mains et surtout : le pain et le vin de l'Eucharistie.

F. Nous devons revenir ici sur l'aspect biblique de notre question. Rappelons d'abord les indications données au début de cette section (III, A), mais qui ne peuvent suffire. Voici ce que nous avons à nous demander présentement : le choix fait par Jésus du pain et du vin comme signe de son oblation sacrificielle est-il commandé par un

On peut mentionner d'abord l'offrande du pain et du vin par Melchisédech (Gn 14, 18). On sait l'importance de ce personnage dans la réflexion de l'Epître aux Hébreux sur le Christ « grand prêtre à la manière de Melchisédech » (He 5-7 et Ps 110, 4). Saint Cyprien faisait le rapprochement entre l'offrande de l'Eucharistie et celle de Melchisédech (Epist. 63, 4; PL 4, 376. De même Eusèbe de Césarée, Demonstr. apost. V, 3; PG 22, 364; et d'au-

Pour le pain, on peut évoquer les pains d'oblation (cf. 1 Sm 21,5-7; 1 R 7.48; 2 Ch 13, 11; Ex 25, 23-30, etc. Et aussi Lv 23, 17; Nb 15, 17-21). Il y a aussi les pains azymes d'Ex 23, 18; 34, 25; surtout Ex 12, 8.39; Lv 2, 4.11, attachés à la célébration pascale; Ex 12, 8 puis Dt 16, 3-8; Jos

Pour le vin, il y a les offrandes de vin de 1 Sm 1,24; Ex 29,40; Nb 15,

On peut évoquer aussi le thème de la vigne à laquelle Jésus s'est identifié (In 15, 1; voir la note g de la BJ et la note n de la TOB i.h.l.). La Didachè

5.10; Os 9, 4, et les prémices de vin de Dt 18, 4; Nb 18, 12; 2 Ch 31, 5.

enracinement biblique? Je pense que oui.

5, 11; Esd 6, 22; Lc 22.1.7; Mc 14, 1; Ac 12, 3; 20, 6; etc.

d'une seule race.

tres sans doute).

Il me semble qu'on peut tirer argument de cet enracinement bi-

blique. Peut-être ainsi: Jésus a pris le pain et le vin comme signe de son sacrifice parce que déjà dans l'Ancienne Alliance ils signifiaient une offrande faite à Dieu. Et cet enracinement ferait défaut, semble-t-il aussi, à tout autre aliment ou boisson que l'on prendrait.

G. Il faut dire un mot de l'universalité de l'Eglise (voir plus haut, I, B) et du fait que l'Eglise ne peut être liée à aucune culture. Cet argument, nous l'avons vu, est très fort en faveur d'une « matière » autre que le pain et le vin pour signifier la réalité du mystère eucharistique. A cet argument, je ne vois présentement rien à rétorquer. Je concède volontiers que l'usage du pain et du vin n'est pas un signe de l'universalité de l'Eglise. Mais tout ne doit pas signifier tout. Il y a d'autres signes destinés à montrer l'universalité et la catholicité de l'Eglise. Le pain et le vin, de par la volonté de

#### CONCLUSIONS

1. Le fait que Jésus ait pris du pain et du vin en leur donnant une signification et un contenu précis : ceux de sa mort sacrificiel-

Jésus, ont une autre signification que celle-là.

- le, est un fait dont l'importance est déjà décisive. Il a ordonné de faire « cela » en mémoire de Lui et, me semble-t-il, se référant à tout l'enracinement biblique que le pain et le vin évoquaient pour Lui et les siens. Avant de changer « cela », il faut bien voir si ce changement constitue une obéissance ou une désobéissance à sa volonté et à ses intentions.
- 2. Le fait que les Eglises catholique, orthodoxes, anglicane et autres n'ont jamais voulu ni osé modifier cet usage du pain et du vin est un autre fait d'importance capitale dont il faut prendre acte.
- 3. Le fait que Jésus a voulu que le pain et le vin expriment son oblation sacrificielle à son Père pour la rémission des péchés et comme sacrement de son Alliance, avant d'être le signe d'un repas fraternel ou, si l'on veut, pour signifier la communion à une offrande sacrificielle et très précisément la sienne, ce fait exige que le signe
- utilisé soit susceptible de recevoir cette signification-là. On peut dès lors se demander si d'autres aliments et d'autres boissons pourraient être susceptibles de signifier précisément cela, c'est-à-dire la communion à l'offrande sacrificielle de Jésus.
- 4. On dira que cet usage du pain et du vin fait de l'Eucharistie un rite étranger. D'une certaine manière, c'est vrai. Nous rappelons ici ce qui a été dit plus haut de la dimension historique et située de l'homme Jésus. D'ailleurs toute la Bible apparaît comme culturelle-

ment étrangère aux Européens comme aux Africains... et sans

doute beaucoup plus aux premiers qu'aux seconds. De même que, pour rien au monde, on ne pourrait rédiger une nouvelle Bible (même si la Bible doit être traduite en toutes les langues), on ne pourrait inventer un nouveau rite eucharistique (bien que les éléments

secondaires du rite - gestes, chants, habits, etc. - doivent trouver

une « traduction » dans chaque culture). 5. Comme l'écrit J.-M. Ela à la fin de son livre Le cri de l'homme africain, p. 150, il faut éviter toute adaptation folklorique de la

liturgie. Prendre une autre « matière » pour l'Eucharistie m'apparaît comme une adaptation de ce genre. Et, comme le dit le Cardinal J. Ratzinger, « une adaptation superficielle et trop empressée ne renforce pas le respect porté au christianisme, mais au contraire

rieux » (Peut-on modifier la Liturgie?, dans Communio II (1977) nº 6, 41; article repris dans L'Eucharistie, pain nouveau ..., p. 161-176; ici p. 164). 6. Tous ces faits et ces diverses réflexions m'invitent présente-

ne ferait qu'éveiller des soupçons quant à sa sincérité et à son sé-

ment à penser que l'autorité de l'Eglise pourrait difficilement permettre l'usage d'une autre nourriture et d'une autre boisson que le pain et le vin pour la célébration de l'Eucharistie. Une modification du signe matériel choisi par le Seigneur ne risquerait-elle pas d'in-

troduire une modification du signifié, et donc du contenu même du Repas du Seigneur?

7. La faveur dont jouit l'opinion selon laquelle l'usage d'aliments locaux serait, au contraire, une meilleure obéissance à l'Evangile ou à l'intention du Christ provient, à mon avis, de l'hypertrophie accordée depuis quelques décennies à l'idée de l'Eucharistie (et d'abord de la Cène de Jésus) comme repas fraternel et familial; ou,

ce qui revient au même, de la méconnaissance pratique, ou de la mise entre parenthèses, de la signification première du pain et du

vin choisis par Jésus, à savoir : « annoncer la mort du Seigneur », signifier son oblation sacrificielle à son Père. 8. Or, le Pape Jean-Paul II ne cesse de rappeler cette vérité fondamentale, comme je l'ai déjà souligné. Il vient de le faire, je le répète, dans son Message au Congrès eucharistique de Lourdes.

Cette insistance est plus que jamais opportune et nous devons en tirer les conséquences. Doguindi (Moundou, Tchad) Dominique Nothomb, P.Bl.

Adresse postale: B.P. 428